

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 27 octobre 2023**  
**Salle du conseil - mairie**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe,
- SAMAR Muriel, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusées :

- Françoise BERDUCAT, conseillère adjointe (procuration à Pierre TRAMONT),
- Isabelle COURTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe

Secrétaire de séance : Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

## **ORDRE DU JOUR**

- Rénovation logements communaux : devis diagnostic plomb,
- Commission syndicale du Davantaygue : projet chloro'fil,
- Projet PLUI : avis,
- DETR 2024 : rénovation logements presbytère,
- Questions diverses.

\* \* \* \*

### **Rénovation logements communaux : devis diagnostic plomb**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de BARRAQUE DIAGNOSTICS pour un montant de 480.00 €HT.

### **Commission syndicale du Davantaygue : projet chloro'fil**

Rapporteur : Mme Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le projet d'extension proposé par chloro'fil sur les parcelles appartenant à la commission syndicale du Davantaygue.

### Projet PLUI : avis

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, **AUTORISE** la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves à solliciter des subventions concernant l'élaboration d'un PLUI. Néanmoins, l'assemblée se prononcera définitivement quand le projet sera plus précis (différentes questions se sont posées notamment sur la répartition des participations financières des communes et sur le droit de regard de la collectivité sur l'élaboration du document).

### DETR 2024 : rénovation logements presbytère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour la rénovation des logements de l'ancien presbytère au titre de la DETR 2024.

### Questions diverses

- **DEVIS FFT : MUR DE SOUTÈNEMENT LE CLOS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise FFT pour un montant de 53 442.00 € HT.

- **LOCATION SALLE DES FÊTES : CAS PARTICULIER**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de louer la salle des fêtes au tarif de 70.00 € puisque la location sera seulement de 2 jours (concerne un administré).

\* \* \* \*

La séance est clôturée à vingt heures et trente minutes.